



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL35-DE



Date de la convocation : 25 juin 2024
Séance du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

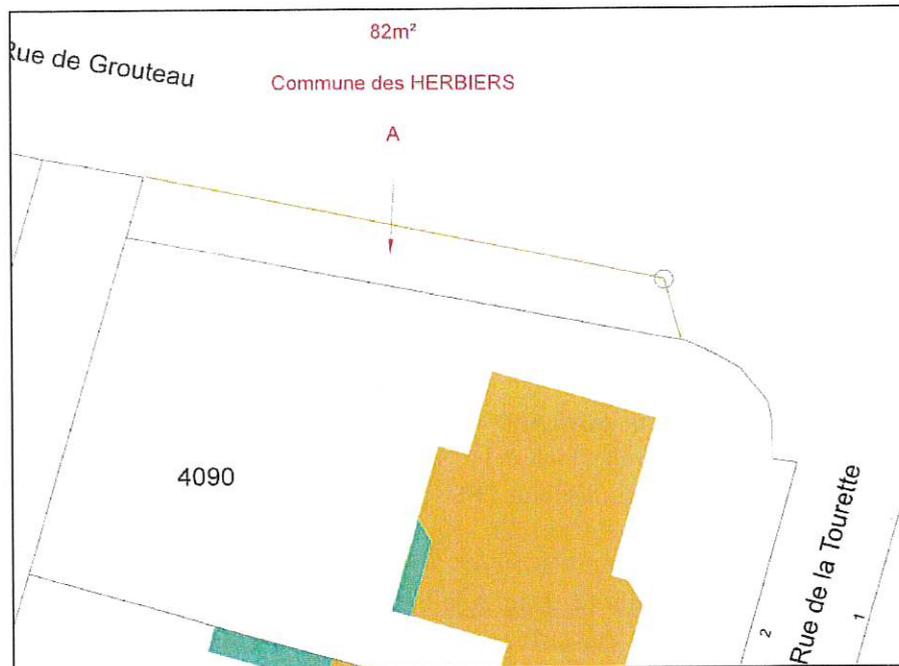
Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

35- DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION D'ESPACE PUBLIC SISE RUE DE GROUTEAU EN VUE D'UNE VENTE FUTURE

Par courrier du 18 juillet 2023, M. et Mme Claude TEXIER ont fait connaître à la ville leur souhait d'acquérir une portion d'espace public sise rue de Grouteau, attenante à leur propriété dans le cadre d'une extension. Cette portion d'espace public d'environ 82 m² est actuellement sans usage et enherbée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation puis de prononcer le déclassement de cette portion d'espace public en vue de sa cession lors d'un prochain Conseil municipal.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière,

Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville et grands travaux du 18 juin 2024,

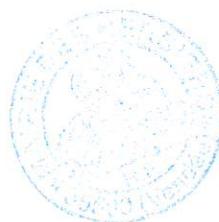
Considérant que la portion d'espace public qui a vocation à être cédée n'est pas affectée à la circulation du public,

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- constate la désaffectation de cette portion d'espace public d'environ 82 m² située rue de Grouteau en vue d'une vente future,
- prononce le déclassement de cette portion d'espace public,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marie-Annick MENANTEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2024
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2024